



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Convention en faveur du Théâtre Le Reflet à Vevey

Le Canton de Vaud, la Ville de Vevey et la Fondation des arts et spectacles de Vevey, qui assure la gestion du Théâtre Le Reflet, ont signé une première convention tripartite de subventionnement en faveur de l'institution veveysanne. Le document porte sur les années 2023 à 2025 et assure à la Fondation un soutien public annuel d'un montant total moyen de 415'000 francs.

Fondé en 1868, l'ancien Théâtre de Vevey rebaptisé Théâtre Le Reflet en 2014 figure aujourd'hui parmi les plus grandes institutions d'accueil de l'arc lémanique. Après une importante rénovation en 1992, la Ville de Vevey crée la Fondation des arts et spectacles de Vevey (FAS) qui en assure depuis la gestion. Le Théâtre Le Reflet s'est donné pour mission principale de rendre les arts de la scène accessibles à tous les publics et a obtenu en 2019 le label Culture inclusive. Sa ligne de programmation se veut pluridisciplinaire avec une priorité faite aux productions théâtrales contemporaines et classiques ainsi qu'aux créations romandes.

Depuis 2012, le projet artistique du Théâtre Le Reflet est reconnu d'intérêt cantonal. Grâce au soutien financier du Canton, la coproduction de spectacles avec des compagnies vaudoises est alors possible chaque saison. Ce soutien permet également l'accueil de spectacles romands déjà créés, soit dans le cadre d'une tournée, soit en préachats. En 2018, le 150^e anniversaire a été l'occasion d'organiser un festival et d'éditionner un livre sur l'histoire du Théâtre. Le Théâtre Le Reflet a alors bénéficié d'un soutien exceptionnel de la part du Canton. Les actions de médiation culturelle se sont développées depuis 2017 en partie grâce au soutien de l'État.

Les subventions accordées pour 2023-2025 totalisent un montant moyen de 415'000 francs par année. La part de l'État de Vaud, servie par son Service des affaires culturelles, est progressive et passe de 80'000 francs en 2023 à 100'000 en 2025. Celle de la Ville de Vevey est de 335'000 francs par année avec la mise à disposition de la Fondation, à titre gracieux, du bâtiment du théâtre ainsi que ses locaux annexes. Pour rappel, les subventions sont garanties sous réserve des attributions légales et budgétaires des autorités compétentes.

Les signataires de cette convention sont : pour l'Etat de Vaud, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat en charge de la culture ; pour la Ville de Vevey Yvan Luccarini, syndic, et Grégoire Halter, secrétaire municipal ; pour la Fondation des arts et spectacles, Sabine Carruzzo, présidente, et Brigitte Romanens-Deville, directrice.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 26 juin 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat

Commune de Vevey, Yvan Luccarini, Syndic, yvan.luccarini@vevey.ch

Ville de Vevey, Alexandra Melchior, Conseillère municipale en charge de la culture,

alexandra.melchior@vevey.ch

TÉLÉCHARGEMENTS